



Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Communiqué

PRÉVENTION - SÉCURITÉ

CLASSIFICATIONS : 100 000 SALARIÉS CONCERNÉS FO SIGNATAIRE DE L'ACCORD

La Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE (FEETS FO) qui regroupe les salariés de la Prévention-Sécurité est signataire ce jour de l'accord de classification des métiers de ce secteur.

Cet accord, intervenant après 15 ans de négociations, devrait concerner environ 100 000 salariés dès le 1^{er} juillet 2007. L'accord prévoit une application en deux temps : au 1^{er}/07/2007, positionnement obligatoire dans la grille de classifications des 17 métiers les plus couramment exercés puis, un an après, une amélioration de la situation des salariés aux premiers coefficients par une meilleure prise en charge des qualifications par l'augmentation des écarts entre les premiers échelons des minima conventionnels, qui concentrent plus de 80% des salariés du secteur.

Cet accord s'applique indépendamment de l'accord de salaires du 17 octobre 2006 prévoyant d'ores et déjà une augmentation de 3% au 1^{er} janvier 2007 et de 1% au 1^{er} juillet 2007, accord dont la FEETS FO est signataire.

La FEETS FO se félicite de cet accord de classification qui représente une avancée importante dans la reconnaissance pour les salariés du secteur qui regroupe actuellement près de 140 000 salariés et qui devrait croître encore dans les années à venir de manière importante.

Cet accord qui intervient alors que les textes législatifs qui encadrent la profession rendent les conditions d'accès à ce métier de plus en plus draconiennes, devrait permettre de limiter le dumping social que se livrent les entreprises du secteur où plus de 80% du prix de vente est constitué par les salaires et dont les salariés sont les premières victimes.

La FEETS FO se félicite aussi que dans cet accord soient incluses des formations obligatoires pour chaque métier exercé, renforçant ainsi la qualification des salariés.

Pour la FEETS FO, si cet accord marque un pas important pour la reconnaissance du travail des salariés, il n'en reste pas moins que ce ne peut être qu'une étape dans les négociations sur les classifications, d'autres postes d'emploi d'exploitation restant à classer, ainsi que ceux des agents de maîtrise, cadres et personnels administratifs.

La FEETS FO continuera d'exiger la reconnaissance de ces emplois et à être moteur de la négociation.

Paris, le 20 novembre 2006

Contacts : Jean HEDOU 01.44.83.86.20